

# CHALLENGE DE GOLF PAR EQUIPES DES 36 COMMUNES DES HAUTS DE SEINE 2020

*Organisé par le Comité Départemental de Golf du 92,  
avec le concours du Conseil Départemental des Hauts de Seine*

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### **COMMUNES :**

Epreuve ouverte aux 36 Communes des Hauts de Seine

### **EQUIPIERS :**

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs uniquement.

- licenciés de la F.F.G. et ayant fait enregistrer leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition auprès de la Fédération
- justifiant de leur résidence dans la commune pour laquelle ils participent
- Index maximum à 35.0, aux conditions suivantes :
  - Tous les index entre 30.4 et 35 seront ramenés à 30.4 pour la compétition
  - Joueur ne participant pas au challenge espoir des 36 communes

## FORME DE JEU

### **Stableford - 18 trous**

Départs jaunes pour les Messieurs et rouges pour les Dames

### **Classement individuel en Brut et en Net pour chaque poule qualificative:**

#### **Classement par équipe :**

- Le nombre d'équipiers est fixé à 5 minimum et 6 maximum
- Chaque équipe sera obligatoirement mixte
- En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé, tout en conservant la mixité. Si la mixité n'est pas conservée, le joueur ne pourra pas être remplacé.  
*Exemple : Si une équipe est composée de 5 Messieurs et une seule Dame et que celle-ci ne peut pas participer à l'épreuve, elle pourra être remplacée par une autre Dame. Si l'équipe ne trouve pas de Dame et ne peut donc conserver la mixité, elle pourra participer avec seulement 5 joueurs.*
- Une commune présentant un réel déficit de joueur et de joueuse est autorisée à inscrire une équipe de 3 à 6 joueurs.
- Le classement sera effectué par l'addition des 3 meilleurs scores nets et des 2 meilleurs scores bruts. Le score d'un joueur pourra être pris en compte simultanément s'il entre dans les critères ci-dessus des classements Brut et Net.
- Départage : les équipes seront départagées en comparant le 1<sup>er</sup> score Brut, puis le 2<sup>e</sup> score Brut, puis le 1<sup>er</sup> score Net, puis le 2<sup>e</sup> score Net, puis le 3<sup>e</sup> score Brut, puis le 3<sup>e</sup> score Net. Ainsi de suite jusqu'à la comparaison de tous les scores.  
En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.

Les départs auront lieu le matin et les horaires seront publiés sur le site de la Ligue de Paris ([www.lpgolf.com](http://www.lpgolf.com)) 48h00 avant l'épreuve.

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les équipes seront constituées en **sept** poules qualificatives dont la composition sera effectuée par le Comité de l'épreuve le **vendredi 10 Avril 2020** dans les locaux du Comité Départemental à Guyancourt.

**La première équipe de chaque poule sera qualifiée** pour participer à la finale sur le Golf de Saint-Cloud le **Samedi 04 juillet 2020**. Une ville pourra qualifier plusieurs équipes pour la finale.

### Calendrier des Poules :

Les matchs de poule se dérouleront les :

- Samedi 25 Avril 2020 – une poule
- Dimanche 26 Avril 2020 – une poule
- Samedi 02 Mai 2020 – une poule
- Samedi 23 Mai 2020 – une poule
- Samedi 13 Juin 2020 – une poule
- Samedi 20 Juin 2020 – une poule
- Samedi 27 Juin 2020 – une poule

Les matchs de poule se dérouleront sur les golfs suivants : Certains golfs pouvant recevoir plusieurs poules de qualification

- *Golf du Haras de Jardy*  
*Boulevard de Jardy – 92420 Vaucresson*  
*Tel : 01 47 01 35 80 – [contact@golftennisjardy.com](mailto:contact@golftennisjardy.com)*
- *Golf de Rueil Malmaison*  
*25 boulevard Marcel Pourtout – 92500 Rueil-Malmaison*  
*Tel: 01 47 49 64 67 – [golf.rueil@formule-golf.com](mailto:golf.rueil@formule-golf.com)*
- *Golf du Haras de Lupin*  
*129 av de la Celle Saint Cloud – 92420 Vaucresson*  
*Tel : 01 47 01 15 04 – [haraslupin@stadefrancais.asso.fr](mailto:haraslupin@stadefrancais.asso.fr)*
- *Golf du Paris Country Club*  
*1 rue du Camp Canadien – 92210 Saint Cloud*  
*Tel: 01 47 71 39 22 – [golf@pariscountryclub.com](mailto:golf@pariscountryclub.com)*

### Pour la Finale

- Le nombre d'équipiers est fixé à 6 maximum
- Chaque équipe sera obligatoirement mixte
- En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé, tout en conservant la mixité. Si la mixité n'est pas conservée, le joueur ne pourra pas être remplacé.  
*Exemple : Si une équipe est composée de 5 Messieurs et une seule Dame et que celle-ci ne peut pas participer à la finale, elle pourra être remplacée par une autre Dame. Si l'équipe ne trouve pas de Dame et ne peut donc conserver la mixité, elle pourra participer avec seulement 5 joueurs.*
- Le classement qui désignera le vainqueur 2020 sera effectué par l'addition des 3 meilleurs scores nets et des 2 meilleurs scores bruts. Le score d'un joueur pourra être pris en compte simultanément s'il entre dans les critères ci-dessus des classements Brut et Net.

- Départage : les équipes seront départagées en comparant le 1<sup>er</sup> score Brut, puis le 2<sup>e</sup> score Brut, puis le 1<sup>er</sup> score Net, puis le 2<sup>e</sup> score Net, puis le 3<sup>e</sup> score Brut, puis le 3<sup>e</sup> score Net. Ainsi de suite jusqu'à la comparaison de tous les scores.  
En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.
- Les départs auront lieu en Shot Gun le matin et la finale sera suivie de la remise des prix.

### **La finale aura lieu le Samedi 04 Juillet 2020 sur le Golf de Saint Cloud**

- *Golf de Saint Cloud*  
60 rue du 19 Janvier – 92380 Garches  
Tel: 01 47 01 01 85 – [golf@golfsaintcloud.com](mailto:golf@golfsaintcloud.com)

### **Participation de plusieurs équipes :**

Une municipalité pourra inscrire plusieurs équipes. A la date de clôture des inscriptions, si le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places disponibles, le choix des équipes qui pourront participer à l'épreuve 2020 sera fait suivant les critères suivants :

- 1° : Au moins une équipe par commune inscrite
- 2° : La deuxième équipe des communes dans l'ordre d'arrivée des inscriptions
- 3° : La troisième équipe des communes dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, etc.....

En cas de participation de plusieurs équipes, celles-ci seront obligatoirement inscrite dans des poules distinctes. Si le champ n'est pas complet à la clôture des inscriptions, le comité se réserve le droit de le compléter avec des équipes disponibles.

Lors des phases de poule, aucun joueur ne pourra jouer pour plusieurs équipes d'une même commune.

Pour la finale, les équipes seront en revanche composées librement par le capitaine tout en veillant à respecter la mixité.

## ENGAGEMENTS

L'engagement des équipes, accompagné d'un droit d'engagement de **60€ par équipe** devra être adressé à l'ordre du Comité Départemental de Golf du 92, à l'adresse suivante :

### **CDG 92 – Ligue de Golf de Paris**

1 avenue du Golf - 78114 - Magny les Hameaux

Tél. : 01 30 43 30 32 – Fax : 01 30 43 23 33

**avant le vendredi 03 Avril minuit délai de rigueur**, le cachet de la poste ou la remise par porteur faisant foi.

### **Inscription des équipes participantes :**

Pour chaque poule, la liste complète des équipiers, accompagnée des numéros de licences, devra être fournie au moins **7 jours pleins avant le déroulement de l'épreuve de poule**, au secrétariat du CDG92.

Nous rappelons qu'il est du ressort du responsable de vérifier la validité 2019 des licences et des certificats médicaux ainsi que la résidence des joueurs sur la commune. Le non-respect de ces règles entrainera la disqualification du joueur concerné sous réserve que la mixité de l'équipe soit maintenue sinon cela entrainera de fait la disqualification de l'équipe.

### **GREEN FEES**

Pour les poules qualificatives, le responsable s'engage à envoyer le règlement des green-fees des équipiers directement auprès du secrétariat du Comité départemental dans la semaine suivant l'épreuve.

Le montant du green-fee est fixé pour toutes les poules à 45 € par équipier.  
Pour la phase finale au Golf de Saint Cloud, les green-fees seront pris en charge par le Comité d'organisation de l'épreuve.

## PRIX

Le challenge municipal de golf sera remis au vainqueur de l'épreuve au Golf de Saint Cloud lors de la remise des prix. En revanche le challenge qui portera le nom du vainqueur restera dans les locaux de la ligue de Paris durant toute l'année.

## COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine
- 1 arbitre

Et sera publié au tableau officiel

### Temps de jeu

L'ensemble des participants doivent être sensibilisés au temps de jeu et à l'application des règles en vigueur et du Ready Golf.

- Je marche plus vite
- A ma balle, je joue
- Je suis la partie de devant sans perdre la distance
- Je place mon sac du bon côté du green
- Lisons en même temps nos lignes de pentes
- Dès que je suis prêt je joue sans mettre en cause la sécurité des autres joueurs

A l'issue de la finale un déjeuner avec remise des prix sera organisé au golf de Saint Cloud. Seuls les joueurs et joueuses et un accompagnant par ville seront invités. Les autres accompagnants qui souhaitent participer au déjeuner devront s'inscrire préalablement et payer leur repas auprès du CDG 92.

# CHALLENGE ESPOIR DE GOLF PAR EQUIPES DES 36 COMMUNES DES HAUTS DE SEINE 2020

Organisé par le Comité Départemental de Golf du 92,  
avec le concours du Conseil Départemental des Hauts de Seine

## CONDITIONS DE PARTICIPATION -

### **COMMUNES :**

Epreuve ouverte aux 36 Communes des Hauts de Seine

### **EQUIPIERS :**

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs uniquement, ne participant pas au challenge des 36 communes et répondant aux critères suivants:

- licenciés de la F.F.G. à jour et ayant fait enregistrer leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition auprès de la Fédération justifiant de leur résidence dans la commune pour laquelle ils participent.
- Index Compris entre à 35.1 et 54

## FORME DE JEU

### **Qualification :**

La qualification se déroulera le **Samedi 06 juin 2019** au golf du Haras de Jardy.

Les quatre premières équipes à l'issue des qualifications participeront à la finale sur le Golf de Saint-Cloud le **Samedi 04 juillet 2020**.

**Stableford individuel- 9 trous**

**STABLEFORD SCORE MAXIMUM +3 PAR RAPPORT AU PAR sur chaque trou.**

**Marques de départ : JAUNE, pour les Messieurs – ROUGE, pour les Dames**

*Exemple : « Je me trouve sur un Par 3. Si après avoir joué mon 6<sup>ème</sup> coup, la balle ne rentre pas dans le trou, je dois la ramasser, marquer 6 sur ma carte de score et passer au trou suivant ». Cette règle doit être appliquée à tous les trous.*

*Les scores maximum par **Par** étant donc : **Par 3 = 6 ; Par 4 = 7 et Par 5 = 8***

### **Classement par équipe :**

- Le nombre d'équipiers est fixé à 2.
- Le classement sera effectué par l'addition des 2 scores nets.
- Départage : les équipes seront départagées en comparant le meilleur score Net des deux joueurs de l'équipe. Puis les scores nets des trous 3 à 9. Puis les scores nets des trous 6 à 9. Puis le score en net sur le trou n°9.  
En cas d'égalité parfaite après ce départage, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.
- Les départs auront lieu le matin et les horaires seront publiés sur le site de la Ligue de Paris ([www.lpgolf.com](http://www.lpgolf.com)) 48h00 avant l'épreuve.

## Finale :

### **Greensome à deux – Stableford Net- 9 trous**

**STABLEFORD SCORE MAXIMUM +3 PAR RAPPORT AU PAR sur chaque trou.  
Marques de départ : JAUNE, pour les Messieurs – ROUGE, pour les Dames**

*Exemple : « Je me trouve sur un Par 3. Si après avoir joué mon 6<sup>ème</sup> coup, la balle ne rentre pas dans le trou, je dois la ramasser, marquer 6 sur ma carte de score et passer au trou suivant ». **Cette règle doit être appliquée à tous les trous.***

*Les scores maximum par Par étant donc : Par 3 = 6 ; Par 4 = 7 et Par 5 = 8*

## Pour la Finale

- Le nombre d'équipiers est fixé à 2.
- Départage : les équipes seront départagées en comparant le meilleur score Net. Puis les scores nets des trous 3 à 9. Puis les scores nets des trous 6 à 9. Puis le score en net sur le trou n°9.

## **ENGAGEMENTS**

L'engagement des équipes représentant la commune, accompagnée d'un droit de jeu de 20 € par équipe, devra être adressé, à l'ordre du Comité Départemental de Golf du 92, à l'adresse suivante :

### **CDG 92 – Ligue de Golf de Paris**

1 avenue du Golf - 78114 - Magny les Hameaux

Tél. : 01 30 43 30 32 – Fax : 01 30 43 23 33

**avant le vendredi 03 Avril minuit délai de rigueur**, le cachet de la poste ou la remise par porteur faisant foi.

## Participation de plusieurs équipes

Une municipalité pourra inscrire plusieurs équipes.

A la date de clôture des inscriptions, si le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places disponibles, le choix des équipes qui pourront participer à l'épreuve 2019 sera fait suivant les critères suivants :

- 1° : Au moins une équipe par commune inscrite
- 2° : La deuxième équipe des communes dans l'ordre d'arrivée des inscriptions
- 3° : La troisième équipe des communes dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, etc.....

Si le champ n'est pas complet à la clôture des inscriptions, le comité se réserve le droit de le compléter avec des équipes disponibles.

Une commune ne pourra qualifier que deux équipes pour la finale.

Au cas où une commune aurait qualifié plus de deux équipes, la ou les équipes qualifiées avec le moins grand nombre de point perdront leur qualification au profit de l'équipe suivante dans le classement.

Pour la finale, les équipes seront composées librement par le capitaine.

### **Inscription de l'équipe participante.**

La liste complète des équipiers, accompagnée des numéros de licences, devra être fournie au plus tard le **29 mai 2020**, au secrétariat du CDG92.

Nous rappelons qu'il est du ressort du responsable de vérifier la validité 2019 des licences et des certificats médicaux ainsi que la résidence des joueurs sur la commune. Le non-respect de ces règles entrainera la disqualification de l'équipe.

### **GREEN FEES**

Pour les poules qualificatives, le responsable s'engage à envoyer le règlement des green-fees des équipiers directement auprès du secrétariat du Comité départemental dans la semaine suivant l'épreuve.

Le montant du green-fee pour la poule qualificative est fixé à 50€ par équipe.

Pour la phase finale au Golf de Saint Cloud, les green-fees seront pris en charge par le Comité d'organisation de l'épreuve.

## **PRIX**

Souvenirs offerts par le Conseil Départemental et le Comité Départemental lors de la poule qualificative :

- aux 4 équipes ayant participé à la finale.

***Un challenge municipal de golf Espoir sera remis à l'équipe vainqueur de l'épreuve au Golf de Saint Cloud lors de la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle des prix seront remis aux 3 premières équipes. En revanche le challenge qui portera le nom du vainqueur restera dans les locaux de la ligue de Paris durant toute l'année.***

## **COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine
- 1 arbitre

Et sera publié au tableau officiel

### **Temps de jeu**

L'ensemble des participants doivent être sensibilisés au temps de jeu et à l'application des règles en vigueur et du Ready Golf

- Je marche plus vite
- A ma balle, je joue
- Je suis la partie de devant sans perdre la distance
- Je place mon sac du bon côté du green
- Lisons en même temps nos lignes de pentes
- Dès que je suis prêt je joue sans mettre en cause la sécurité des autres joueurs

A l'issue de la finale un déjeuner avec remise des prix sera organisé au golf de Saint Cloud. Seuls les joueurs et joueuses et un accompagnant par ville seront invités. Les autres accompagnants qui souhaitent participer au déjeuner devront payer leur repas auprès du CDG 92.